25 JUIN 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE RÉUNIE LE 25 JUIN 2025

L'Assemblée Générale s'est tenue en présentiel.

Conformément à l'article 10 des statuts de la LNB, *« Les droits de vote à l'Assemblée Générale sont ainsi répartis :*

- *Chaque club de première division membre de la LNB dispose de deux voix.*
- *Chaque club de seconde division membre de la LNB dispose d'une voix.*
- *Les quatre représentants du Comité Directeur de la FFBB disposent chacun de deux voix.*
- *Le Président, ou son représentant dûment mandaté, de l'organisation la plus représentative des joueurs professionnels dispose de deux voix.*
- *Tous les autres membres de l'Assemblée Générale disposent chacun d'une voix.*

<u>Etaient convoqués</u> :

MM. les Présidents des Clubs de Betclic ÉLITE et de PRO B ;

Mmes et MM. les Personnalités qualifiées désignées par les organisations syndicales les plus représentatives des clubs, des joueurs et des entraîneurs professionnels ;

MM. les Personnalités qualifiées FFBB ;

MM. les Représentants de la FFBB ;

M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB (SCB) ;

M. le Représentant des Médecins des Clubs de Betclic ÉLITE et de PRO B ;

M. le Représentant des Arbitres (SNAB) ;

M. le Représentant des Joueurs Professionnels des clubs de la LNB (SNB) ;

- ***Etaient présents*** **: Betclic ELITE** ***Représentés par*** **:**

ELAN CHALON	**Vincent BERGERET**
CHOLET BASKET	**Jérôme MERIGNAC**
JDA DIJON BASKET	**Yoann PETIT (M)**
LE MANS SARTHE BASKET	**Christophe LE BOUILLE**
LIMOGES CSP	**Thomas JACQUEMIER (M)**
LDLC ASVEL	**Hubert GUILLARD (P)**
AS MONACO BASKETBALL	**Michel GOBILLOT (P)**
NANTERRE 92	**Frédéric DONNADIEU**
SLUC NANCY	**Youri VERIERAS (M)**
PARIS BASKETBALL	**Mathias PRIEZ (M)**
SAINT-QUENTIN BASKETBALL	**Frédéric DONNADIEU (P)**
STADE ROCHELAIS BASKET	**Jérôme ROSENSTIEHL (P)**
STRASBOURG IG	**Jérôme ROSENSTIEHL (M)**

3 clubs sont excusés : JL BOURG BASKET, BCM GRAVELINES-DUNKERQUE, ESSM LE PORTEL

13 clubs présents ou représentés, soit 26 voix.

- ***Etaient présents*** **: *PRO B*** ***Représentés par*** **:**

AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET	**Guillaume PASQUIER (M)**
ALLIANCE SPORT ALSACE	**Thomas LOTZ (M)**
ADA BLOIS BASKET 41	**Julien MONCLAR (M)**
ANTIBES SHARKS	**Vincent BERGERET (P)**
BOULAZAC BASKET DORDOGNE	**Thomas LOTZ (P)**
CAEN BASKET CALVADOS	**Christophe LE BOUILLE (P)**
CHAMPAGNE BASKET	**Michel GOBILLOT (M)**

C'CHARTRES METROPOLE BASKET	**Milan VASIC (M)**
CHORALE DE ROANNE	**Nicolas REVERET (M)**
ASC DENAIN VOLTAIRE	**Adam AMRANE (M)**
ALM EVREUX BASKET EURE	**Morice EMMANUEL (M)**
FOS PROVENCE BASKET	**Philippe AUSSEUR (P)**
HERMINE DE NANTES	**Hubert GUILLARD**
HYERES-TOULON VAR BASKET	**William DUMAS (M)**
ORLEANS LOIRET BASKET	**Olivier ROUET**
POITIERS BASKET 86	**Arnaud MARIUS (M)**
ELAN BEARNAIS PAU-LACQ-ORTHEZ	**Audrey SAURET (M)**
SCABB	**Fabrice FLOTTE (M)**
ROUEN METROPOLE BASKET	**Julien MONCLAR (P)**

1 club est excusé : JA VICHY

19 clubs présents ou représentés, soit 19 voix.

- **Les personnalités qualifiées désignées par les organisations les plus représentatives des clubs, des joueurs et des entraîneurs professionnels :**

Etaient présents : **M. AUSSEUR**
M. AMAGOU représenté par M. SY (P)
M. GADOU représenté par M. BERGEAUD (P)
M. JUILLOT
M. LEMASSON
M. RAIMBAULT
Mme GOMIS représentée par Mme NDONGUE (P)
Mme DOLT représentée par M. José RUIZ (P)

- **Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :**

Etaient présents : **M. BERGEAUD**
M. RIGAUDEAU représenté par M. RAIMBAULT (P)

Etait absent excusé :**M. PIETRUS**

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : **10 soit 10 voix pour les votes.**

- **Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :**

Etaient présents : **M. BICHON**
M. SALMON
M. DIA
M. NDONGUE

Nombre de membres de la FFBB présents ou représentés à cette Assemblée : **4 soit 8 voix pour les votes.**

- **Le représentant des entraîneurs** :

Etait présent **:** **M. RUIZ**

- **Le représentant des joueurs :**

Etait présent **:** **M. SY**

- **Le représentant des arbitres :**

Etait présent : **M. BOUBERT (M)**

- **Le représentant des médecins de clubs :**

Etait présent : **M. RESTOUT**

Nombre d'autres représentants présents ou représentés à cette Assemblée : **4 soit 5 voix pour les votes.**

En application de l'article 9 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si les personnes présentes portent la moitié au moins du nombre total des voix.

Les 50 membres présents portaient 68 voix sur 77.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1. **Résolution n°1 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 juin 2025 approuve les procès-verbaux des Assemblées Générales des 16 octobre 2024 et 21 janvier 2025**

Le Président donne le résultat du vote :
Votants : 50
Voix totales : 68
Voix exprimées : 68
Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Non votés : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

2. **Résolution n°2 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 juin 2025 approuve l'avenant à la Convention de subdélégation FFBB/LNB**

Etienne ROBERT, Directeur Légal, explique aux membres de l'Assemblée Générale que la Convention de subdélégation FFBB/LNB liste les compétitions dont l'organisation est déléguée par la FFBB à la LNB. Dans le cadre de la création de la Supercoupe et du Young Star Game, la LNB et la FFBB se sont rapprochées afin d'intégrer ces deux nouveaux événements à la Convention.

Cet avenant, en plus de ces deux ajouts, a permis de faire une modification de forme en distinguant les compétitions dont un titre est décerné et les événements tels le All Star Game ou le Young Star Game.

Il informe enfin que cet avenant, après validation par l'Assemblée Générale de la LNB, sera également soumis au vote de l'Assemblée Générale de la FFBB avant qu'il ne soit soumis à validation du Ministère des Sports.

Le Président donne le résultat du vote :
Votants : 50

Voix totales : 68
Voix exprimées : 68
Pour : 68 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Non votés : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

3. Résolution n°3 : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 juin 2025 approuve le principe de rémunération du Président de la LNB, Monsieur Philippe AUSSEUR

Christian LEMASSON, Vice-Président de la LNB, rappelle à l'Assemblée Générale que le Président Philippe AUSSEUR, dès la présentation de son programme lors de la Leaders Cup à Saint Chamond le 18 février 2023, avait abordé le thème de la rémunération du Président.

Cette position avait été réitérée lors d'une réunion de présentation de leur programme par chacun des candidats, à l'initiative de l'Union des Clubs Professionnels de Basket le 9 juin 2023.

Il est également indiqué que les statuts de la LNB ont depuis été modifiés afin de prendre en compte la possibilité pour le Président d'être rémunéré. Afin d'étudier notamment cette possibilité, le Comité Directeur de la LNB a décidé de la création d'un groupe de travail Gouvernance qui a interrogé 29 acteurs du basket, de la politique et du sport professionnel dans son ensemble. Les retours relatifs à la question de la rémunération du Président ont été quasi unanimes, et sont venus appuyer le principe rémunération du Président de la LNB, dans le cadre des missions pour lesquelles il a obtenu mandat.

Le Bureau, conformément aux statuts et après présentation des résultats du groupe de travail Gouvernance a souhaité proposer au Comité Directeur de la LNB d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 25 juin 2025 le vote du principe de rémunération du Président de la LNB. Le Comité Directeur, lors de sa réunion du 4 juin 2025, a accepté la proposition du Bureau et a inscrit à l'ordre du jour la résolution susvisée.

L'Assemblée Générale est enfin informée que si le principe est validé par l'Assemblée Générale, le Bureau doit ensuite proposer au Comité Directeur le montant de la rémunération. La rémunération arrêtée sera communiquée aux membres de l'Assemblée Générale. En cas de changement de présidence la rémunération devra de nouveau être arrêtée par le Comité Directeur.

Le Président donne le résultat du vote :
Votants : 50
Voix totales : 68
Voix exprimées : 68
Pour : 59 voix
Contre : 4 voix
Abstention : 5 voix
Non votés : 0

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

****

Le Président
M. Philippe AUSSEUR

Le Secrétaire de séance
M. Christian LEMASSON